

Circuit Hénonville, Cresnes (hameau de Neuville-Bosc)

Longueur du parcours : 11 km environ.

Départ devant le château d'Hénonville, reconstruit en 1554, sur les ruines de l'ancien château-fort détruit par les Anglais. Quelques places de parking, vous permettrons de garer votre voiture.

Prendre la rue Bamberger en direction de Pontoise. Cette rue porte le nom d'un ancien propriétaire du château, bienfaiteur de la commune, fondateur de la Banque de France et des Pays Bas, il fit l'acquisition du château au début du 20^{ème} siècle.

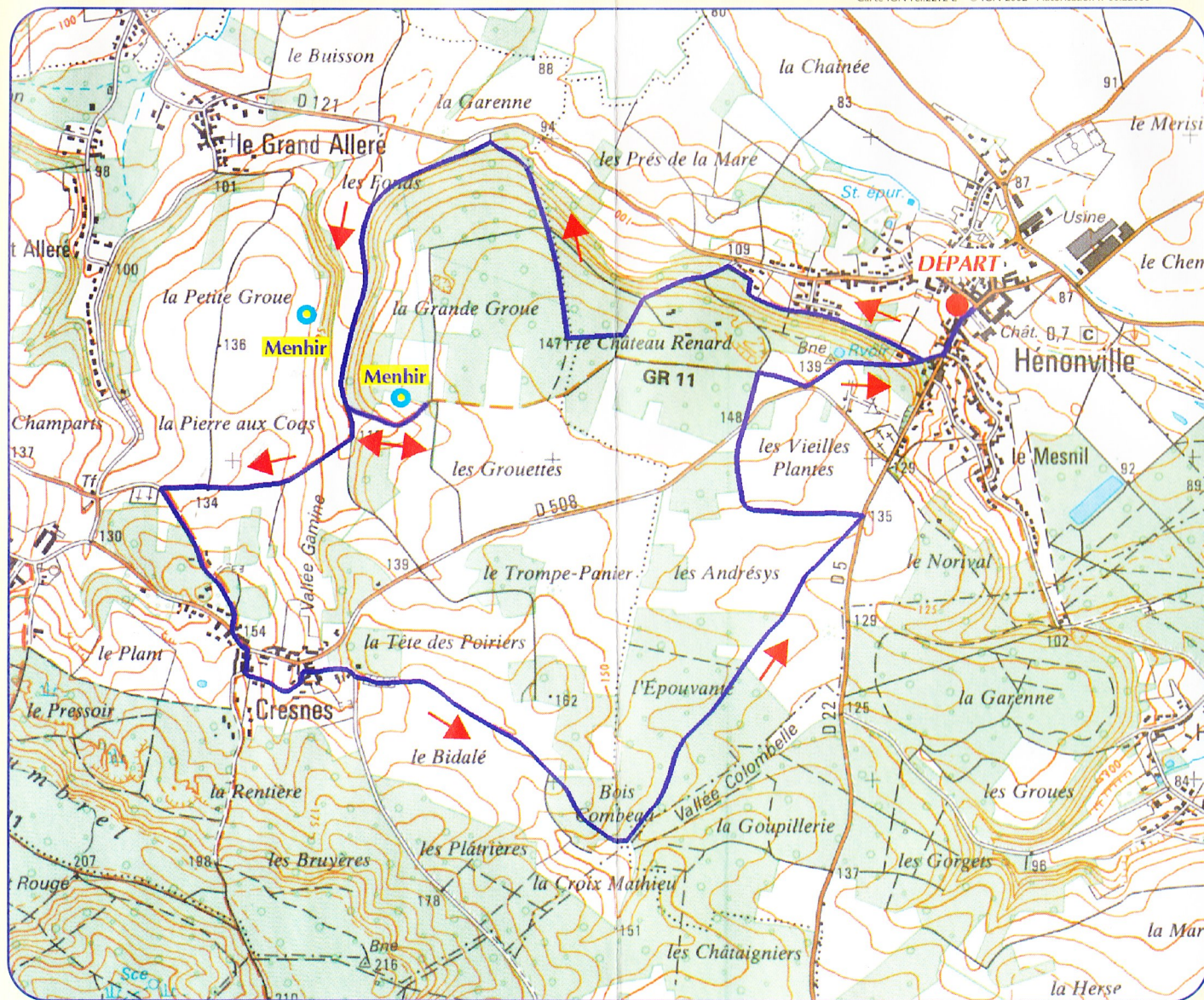
Prendre sur votre droite la rue du Calvaire puis la ruelle de Monts, qui se transforme en sentier longeant les jardins, après les dernières maisons, prendre la route sur votre gauche, continuer tout droit en longeant sur votre gauche une propriété privée, à l'embranchement de deux chemins, prenez celui de gauche après environ 100m. tournez à droite, suivre ce chemin qui descend jusqu'à la plaine.

A l'orée du bois, prendre à gauche le chemin qui longe le bois, vous arrivez sur le chemin de Cresnes à Ivry le Temple, prenez le sur votre gauche.

A 500m. environ, vous devez découvrir sur le versant droit, si la végétation le permet, un menhir renversé « La Pierre aux Coqs ». Continuez tout droit, vous allez rejoindre le GR11, que vous prendrez en direction de Neuville-Bosc, avant d'arriver au sommet de la côte et toujours, si la végétation le permet, vous allez découvrir, en vous retournant, un autre menhir de 2,10m. de hauteur : « La Pierre Frite ».

En arrivant au cimetière, tournez à gauche, franchissez et empruntez la RD508 sur votre gauche, tournez à droite puis à nouveau à gauche, quittez la route pour prendre le chemin face à vous, ce chemin rejoint le chemin de Marines que vous prendrez sur votre gauche.

En arrivant à la RD105, au niveau de l'Arbre de la Liberté, planté par les habitants d'Hénonville après la Libération de 1944, tournez à gauche, puis à droite. Traversez la RD508 pour rejoindre le GR11 que vous prendrez sur



Les sentiers décrits sur le présent document, ne doivent en aucun cas être empruntés par les véhicules à moteur.

Un accident peut survenir au cours de la randonnée, une trousse de premier secours est recommandée.

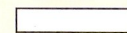
Respectez l'itinéraire décrit sur le présent document, certains sentiers privés ne doivent pas être empruntés.

Soyez Prudents

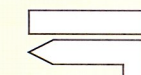
Le Syndicat d'Initiative d'Amblainville et du Canton de Méru, les Associations éventuellement associées au projet, les Municipalités concernées, déclinent toute responsabilité, en cas d'accident survenu sur le parcours.

Code du Balisage

Continuité



Changement de direction



Mauvaise direction

